



Enjeux de l'Étude du **EEChO** Christianisme des Origines

LA VEUVE IMPORTUNE ET LES SAMARITAINS INHOSPITALIERS OU L'ESPRIT DE LA MISÉRICORDE

(Luc 9, 51-56 & 18, 1-8)

L'ÉCOLE DE L'ORALITÉ

Le Collier de la miséricorde est un complexe système didactique – même dans l'état final de sa mise par écrit – fondé sur la ruminant comparative, d'une part, de chacune des perles les unes avec les autres à l'intérieur du collier et, d'autre part, de toute la tradition scripturaire et liturgique de l'Ancienne Alliance, comme étant la référence extérieure fondamentale de leur composition théologique. Ainsi l'analyse d'oralité interne du Collier permet de mettre en évidence au moins quatre niveaux de récitation, qui s'échelonnent de fait le long d'une pratique concrète d'assimilation de la Parole jusqu'à sa pleine Incarnation dans le disciple-récitant : d'abord des chiasmes mimétiques, ensuite un parcours pénitentiel, enfin des quinquennaires thématiques, finalement une symétrie architectonique, autour d'un leitmotiv central, qui définit le sommet de son élaboration mystagogique. Pour tirer profit d'une telle richesse, il faudrait pouvoir embrasser synthétiquement ces quatre niveaux à chaque proclamation ecclésiale d'un des récitatives, en tenant présent en même temps à l'esprit tout le patrimoine vétéro-testamentaire de l'époque apostolique, dont ils constituent précisément le commentaire vivant à la lumière du nouvel événement de Salut. C'est justement le devoir de chaque apôtre de ne pas réduire la récitation de la Parole de Dieu à la lecture linéaire et close d'un texte écrit, et d'en étouffer ainsi toutes les potentialités de *catharsis* et de *culture*, mais bien d'en faire proprement la proclamation salvifique, c'est-à-dire l'*explication* solennelle et dynamique de toutes les correspondances mimétiques et théologiques qui y sont implicitement contenues.

Cela requiert de la part de l'assemblée qu'elle soit suffisamment éduquée à la méditation comparative (midrashique) de la Parole de Dieu, au moins qu'elle ait parfaitement intégré le *ketib* (l'écrit) de l'Ancienne Alliance (l'Ancien Testament), sans quoi la nouveauté de la Nouvelle Alliance ne saurait être perçue ni dans sa différence ni dans sa continuité. Il revenait en propre aux diacres, dans l'Eglise apostolique, d'assurer au sein du peuple de Dieu la réception réciproque des deux Alliances, moyennant des célébrations catéchétiques de la Parole de Dieu où la mémorisation personnelle et communautaire jouait un rôle primordial ; mais, lors de la célébration eucharistique, chaque apôtre ne *proclamait* que le Nouveau Testament - dont l'arrière-plan vétéro-testamentaire était déjà nécessairement mémorisé - rendant alors évident à l'assemblée sur ce fondement affermi et en vertu de son charisme personnel toutes les potentialités salvifiques de la Nouvelle Alliance.

La symétrie architectonique du Collier de la miséricorde autours du leitmotiv central appartient sans doute à la phase finale de l'élaboration du collier, et résulte d'une profonde méditation sur chacun des récitatifs considérés tant en eux-mêmes que dans leurs relations réciproques. Un exemple particulièrement intéressant de cette réflexion comparative nous est donnée par la symétrie établie entre les perles n° 4 et 17 : l'intérêt procède de ce que justement le fonds vétéro-testamentaire constitue la clef d'interprétation théologique des récitatifs pris en eux-mêmes comme aussi de leur ordrage en vis-à-vis au sein du collier. Comme de droit, chacun des récitatifs est susceptible d'une interprétation isolée, en vertu même de leur composition indépendante. Toutefois, comme l'Ancien Testament forme la référence commune à tous les récitatifs, chacun de ceux-ci contient aussi en puissance un réseau de correspondances implicites que le compositeur du collier se plaît à dégager par des symétries étudiées, et que le disciple est ainsi appelé à découvrir au long de sa ruminantion. Du point de vue rédactionnel, le texte se charge de multiples signes linguistiques comme autant d'invitations à la méditation midrashique, signes qui disparaissent presque inévitablement avec la traduction en une autre langue. Les jeux de mots, fondés sur la polysémie ou l'idiomatisme de la langue araméenne d'origine, sont les instruments habituels de la polyphonie théologique de l'âge apostolique. Ainsi, dans une lecture linéaire du texte écrit, rien ne semble devoir mettre en correspondance étroite le récit de *La mission refusée par un village de Samaritains* (9, 51-56) et la parabole intitulée *La veuve importune et le juge malhonnête* (18, 1-8). Pourtant, l'ordrage du Collier de la miséricorde nous oblige à en découvrir une, et cela de telle sorte que se révèle un profond enseignement théologique sur le mystère de la Nouvelle Alliance. C'est ici qu'apparaît avec évidence la fertilité de l'analyse orale de l'Évangile : une simple invitation mystagogique se transforme en heureuses découvertes, ne serait-ce qu'avec une culture biblique somme toute ordinaire. C'est que la pédagogie de l'oralité est fondée sur une manducation savoureuse de la Parole : la foi se nourrit de l'investigation continue et jamais déçue de la richesse de cette Parole qui lui est présentée comme aliment essentiel.

LA VEUVE IMPORTUNE ET LE JUGE MALHONNÊTE
OU LA LARGESSE À LA PERSÉVÉRANCE

La parabole sur *La veuve importune et le juge malhonnête* est plutôt une drôle de parabole, exemple parmi tant d'autres de cet esprit d'ironie dont Notre-Seigneur fait souvent usage dans sa catéchèse exotérique. En effet, sous prétexte de donner un enseignement sur la nécessité de la persévérance dans la prière et un encouragement à celle-ci, Notre-Seigneur présente l'attitude de Dieu relativement aux prières de ses saints sous un visage pour le moins inattendu : celui d'un juge qui cherche à se débarrasser au plus vite du désagrément que lui causent les procès qu'il doit trancher. L'ironie sert de leçon à l'adresse des hommes : et tout d'abord celle de ne pas projeter anthropologiquement sur Dieu les préoccupations de ce monde, et ainsi de ne pas Lui imputer le retard supposé dans le verdict sous le couvert de la paresse ou de quelque mauvaise intention ; ou encore de ne pas attribuer à Dieu absolument, dans le secret de sa préscience et de sa providence éternelles, le moindre favoritisme à l'égard des uns et à l'encontre des autres. L'ironie fait ainsi fonctionner la parabole à l'envers, en sorte que ce qui est décisif dans l'analogie est l'inégalité des termes du rapport : la promptitude commune à rendre justice est d'autant plus fondée en Dieu sur sa sollicitude envers les hommes qu'elle l'est d'autant moins chez le juge malhonnête. A ce train-là, la parabole sur *La veuve importune et le juge malhonnête* est une jolie plaisanterie du Seigneur, qui s'inscrit dans le cycle mimétique organisé en chiasme avec les récitatifs *Le patron et l'intendant malhonnête*, *Le mauvais riche et Lazare couvert de plaies* et *La guérison des dix lépreux couverts de plaies* : à chaque fois, la moralité de l'histoire contient évidemment une pointe d'ironie qui dédrammatise l'importance du péché. C'est que la miséricorde a « l'esprit léger » (pour parler comme un sémite, c'est-à-dire « aime plaisanter ») : l'humour prend place dans l'enseignement catéchétique comme l'expression mimétique de la souveraine victoire de Dieu sur le mal du monde. Cela n'enlève rien à la responsabilité humaine, comme le rappelle à propos le Seigneur (*maran*), au terme de la parabole, en s'interrogeant sur l'éventuelle absence de foi des hommes. Mais, d'un point de vue didactique, l'essentiel est d'avoir rejoint la sainte gaieté d'un amour plus fort que la mort. Dieu ressemble si peu à un juge malhonnête, que sa miséricorde ne saurait rencontrer d'obstacle, sinon celui de l'absence de confiance. La promptitude à répondre aux prières est assurée du côté de Dieu, c'est aux hommes de s'en laisser convaincre.

Ce premier niveau de lecture (mimétique) n'embrasse pas toutefois tout le sens théologique de la parabole. A y regarder de plus près, en effet, le texte présente un curieux paradoxe qui, du point de vue de l'argumentation, complique sensiblement l'intelligence du récit. Dieu, de fait, y est comparé à un juge malhonnête qui retarde le jugement de la cause d'une veuve (sans qu'en soit explicitée la raison), jusqu'à ce que l'inlassable insistance de la veuve le décide à procéder au verdict afin de s'en débarrasser. La leçon immédiate de cette parabole inversée est une invitation à la *persévérance* dans la prière, pour ce qu'on ne peut imputer à Dieu le moindre retard dans l'exécution de sa justice comme à un juge malhonnête. La leçon éthique

de la parabole est de ne pas se laisser abuser subjectivement par l'apparent retard de Dieu dans la réponse aux prières, retard qui dénote un défaut dans la conscience du fidèle plutôt qu'une mauvaise intention de la part du Tout-puissant. Il revient en fait à la persévérance de découvrir que Dieu n'a jamais cessé de répondre aux prières de ses saints, mais cela selon des conditions qui n'en ont pas rendu toujours évidente l'exécution et qui apparaissent au fur et à mesure de sa réalisation. L'enjeu porte sur l'esprit du fidèle dans son recours à la miséricorde divine, c'est-à-dire sur la transparence de sa conscience à l'encontre de l'action de Dieu dans le cours du temps, en sorte de ne pas désespérer de l'exaucement de sa juste demande et de s'abandonner sans réserve à la bonté de la toute-puissance divine. L'enseignement éthique du récit établit donc un lien étroit entre la vertu de persévérance et un renouvellement essentiel de l'esprit du fidèle, sans quoi la promptitude de Dieu perd toute crédibilité ; chose impossible, aux dires de Notre-Seigneur : « *Dieu donc, à plus forte raison, n'exécute-il pas la vengeance de ses élus, qui crient vers lui jour et nuit [...] ? Je vous le dis : Il exécute leur vengeance promptement !* »

Amen ! Mais voilà que le texte contient encore un membre de phrase (laissé entre crochets) qui, s'il n'a guère embarrassé le traducteur grec, ne cesse de poser de gros problèmes à nos traducteurs modernes, parce qu'il introduit une évidente contradiction au sein de l'affirmation de Notre-Seigneur. Le texte grec, en effet, donne ceci :

ὁ δὲ θεὸς οὐ μὴ ποιήσει τὴν ἐκδίκησιν τῶν ἐκλεκτῶν αὐτοῦ τῶν βοώντων πρὸς αὐτόν ἡμέρας καὶ νυκτός καὶ μακροθυμῶν ἐπ' αὐτοῖ· λέγω ὑμῖν ὅτι ποιήσει τὴν ἐκδίκησιν αὐτῶν ἐν τάχει.

Ce qui se traduit simplement : « *Et Dieu n'exécutera-t-il pas la vengeance de ses élus criant vers lui jour et nuit, et en ayant patience envers eux ? Je vous le dis : Il exécutera leur vengeance bien vite !* » C'est bien ainsi que traduit la *Vulgate* :

Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte et patientiam habebit in illis. Dico vobis quia cito faciet vindictam illorum.

Mais, cela est-il cohérent ? La variété des traductions contemporaines démontrent suffisamment que la logique de l'argumentation n'apparaît pas à tous avec la même clarté. De fait, que vient faire la patience dans une question de promptitude ? La patience et la promptitude ne sont-elles pas contradictoires ? Le terme grec utilisé (« μακροθυμῶν », « en faisant preuve de longanimité ») enfonce même le clou : puisqu'il place côte à côte des notions directement opposées, celles de la longueur (μακρός) et de la brièveté (ταχύς). On peut bien chercher à se tirer d'affaire en invoquant la miséricorde divine comme ressort même de la promptitude de Dieu à répondre aux prières de ses saints, au sens où, étant longanime à l'égard de leurs péchés et de leur pénitence, il exauce avant terme leurs justes demandes ; dès lors, grâce à la miséricorde, la promptitude dans l'exécution de la justice se concilierait heureusement avec la longanimité dans l'exécution du châtement. Cet échappatoire

est plein de sagesse théologique et n'est peut-être pas étranger à l'intention du récitatif (en grec, assurément), mais ne se déduit pas évidemment du texte tel quel ; car nul part il n'est fait mention du péché ni de l'exigence de l'expiation : Dieu est seulement présenté sous les traits du justicier défenseur de l'innocence contre la violation du droit. La figure de l'adversaire (« *de adversario meo* », « ἀπὸ τοῦ ἀντιδίκου μου », « *جيد جيد* ») peut certes être référée à celle de Satan « l'accusateur » ; toutefois, rien dans le récitatif n'indique qu'il s'agisse d'un juste motif d'accusation, qui réclame en échange une juste réparation. En outre, la pointe finale de la parabole ne renvoie en aucune façon au thème de la pénitence, mais seulement à celui de la foi. Il semble bien que la miséricorde n'entre dans l'argumentation du récitatif qu'en relation à la misère humaine encerclée par les assauts du mal. L'enjeu éthique du récitatif est plutôt de vaincre la tentation du désespoir qui naît du doute portant sur la justice de Dieu, que de faire pénitence pour ses propres fautes. Quel peut être alors le sens de cette « longanimité » ?

Encore une fois, c'est en se référant au texte araméen que l'on obtient une intelligence parfaite de l'Évangile de Notre-Seigneur : encore une fois, la saveur du récitatif original et sa richesse théologique tiennent à un jeu de mot que le traducteur grec a tâché de traduire avec la plus grande fidélité linguistique possible, sans toutefois être capable d'en rendre toute la subtilité sémantique. Le membre de phrase qui est en cause est donc celui-ci : « *ܐܘܪܗܐ ܕܥܫܪܐ ܕܥܫܪܐ* ». L'expression « *ܐܘܪܗܐ ܕܥܫܪܐ* » (*agar ruha 'al*) signifie effectivement *avoir patience envers, faire preuve de longanimité à l'égard de* ; c'est avec cette acception que l'expression traverse tout le Nouveau Testament et se trouve systématiquement traduite. La version du traducteur grec est donc non seulement correcte, mais encore c'est la meilleure qu'il puisse être, car en la rendant par « μακροθυμῶν » il réalise une traduction quasi mot à mot, qui contient les deux notions sous-jacentes à l'expression araméenne : « allonger (ܐܘܪܗܐ) l'esprit (ܥܫܪܐ) », au sens de faire retarder l'emportement, soit, être longanime. Or, s'il est vrai que la traduction grecque est linguistiquement correcte et sémantiquement presque parfaite, elle a toutefois le défaut (inévitabile) de ne pas indiquer qu'une telle expression en araméen est susceptible d'un jeu de mot qui peut donner aux termes un tout autre sens que celui de l'expression qu'ils forment ensemble usuellement, et que ce sens demeure sensible dans la langue originelle et aux oreilles de l'auditeur qui la comprend. En effet, le verbe *allonger* (ܐܘܪܗܐ, *agar*, de la racine ܐܘܪܗܐ, *ngr*, augmentée) signifie par affinité phonétique également *louer, faire un prêt ou mettre en location* (à partir de ܐܘܪܗܐ, *agar*, *salair*). Dès lors, la sentence du Seigneur se charge d'une toute autre signification, qui est tout à l'honneur de sa profondeur théologique, et qui se comprend comme suit : « *Dieu donc, à plus forte raison, n'exécute-il pas la vengeance de ses élus, qui crient vers lui jour et nuit, et cela en leur donnant à loyer son Esprit ? Je vous le dis : Il exécute leur vengeance promptement !* »

Car tel est bien le sens éthique du récitatif : posséder une conscience suffisamment transparente à l'action de Dieu, pour ne pas Lui imputer à tort du retard dans l'exécution de sa justice. Une telle leçon éthique suppose un fondement

théologique, qui se trouve précisément explicité en vertu de ce jeu de mot : de fait, Dieu répand sans réserve son Esprit sur ses saints, afin de leur faire prendre connaissance de l'exercice effectif de sa Justice. Ainsi la promptitude de Dieu à répondre aux prières de ses fidèles ne saurait en aucune manière être prise en défaut, puisque le principe de l'accusation infondée de retard se trouve enlevé, celui de l'ignorance invincible des voies de Dieu. La participation mystique à l'Esprit du Très-Haut est la grande œuvre de sa miséricorde à l'adresse des hommes, car elle réalise la réconciliation supposée impossible du cours des choses avec les aspirations les plus profondes de ses fidèles. Il s'agit bien ici de « longanimité », mais d'une tout autre espèce que celle qui est ordinairement réclamée ; ou plutôt, il s'agit de son fondement théologique, sur lequel la longanimité comme simple vertu morale acquiert son authentique signification. La « longanimité » de Dieu est en vérité « largesse » de son Esprit : elle ne consiste pas seulement à prendre patience devant la résistance des hommes à se convertir et à faire pénitence, ni non plus seulement à retenir en suspens le poids des conséquences nécessaires de leurs péchés, en vertu d'une distorsion exceptionnelle de sa Justice ; elle consiste plutôt à élever les hommes à une grâce supérieure qui leur permette de participer pleinement à Sa Justice même, en outrepassant les apparentes contradictions du monde avec la conscience humaine enténébrée par le péché. C'est à la racine de la cause entre les parties adverses qu'intervient la miséricorde divine : non pas à l'extérieur de l'homme dans sa relation seulement avec le monde, mais encore au plus intime de lui-même dans sa relation avec Dieu Lui-même. La Nouvelle Alliance conclue dans le Fils de l'homme révèle, en vertu d'une singulière « mise en location » de l'Esprit aux saints – qui par la foi et la persévérance doivent en faire fructifier les « arrhes » –, que le cours du monde est en vérité l'exécution infaillible de la Justice de Dieu, sans nul autre retard que celui de son éclatante manifestation aux yeux de tous lors de sa seconde Venue.

« Dieu donc, à plus forte raison, n'exécute-il pas la vengeance de ses élus, qui crient vers lui jour et nuit, et cela en étant large de son Esprit à leur égard ? Je vous le dis : Il exécute leur vengeance promptement ! »

LES SAMARITAINS BÉNÉFICIAIRES DE LA MISÉRICORDE MALGRÉ LEUR MAUVAIS ACCUEIL À LA MISSION

Le récit du mauvais accueil que les Samaritains réservèrent aux messagers envoyés par Notre-Seigneur n'est pas étranger à la problématique développée par la parabole sur *La veuve importune et le juge malhonnête* : en effet, il s'agit de nouveau de traiter du renouvellement de l'esprit et du jugement du Fils de l'homme. C'est cette affinité thématique qui motive leur position symétrique dans l'organisation architectonique du Collier de la miséricorde, affinité nourrie par un référent vétéro-testamentaire commun qui en donne la profonde clef d'interprétation théologique.

Ainsi, devant le refus de la mission de la part des Samaritains, Jacques et Jean « les fils du tonnerre » se sentent saisis d'un emportement qui les pousse à réclamer

du Ciel l'élimination de leurs ennemis. Notre-Seigneur leur adresse en réponse un virulent reproche : notamment, celui de ne pas penser selon l'Esprit de Dieu, mais bien plutôt selon l'Accusateur, prince des esprits impurs. Il est évident que l'on se trouve là devant un renversement révolutionnaire des critères éthiques de l'Ancienne Alliance : Dieu se désolidarise définitivement et absolument de toute violence, même sainte, et cependant ne se démet pas de son Jugement. La Nouvelle Alliance conclue dans le Fils de l'homme libère l'homme de l'exercice de la justice, et cela jusqu'au temps de sa seconde et éblouissante Venue où la pleine vérité sera enfin établie. C'est la foi à l'infailible rassemblement messianique des enfants de lumière qui est le ressort décisif de la miséricorde pratique envers les hommes : la longanimité devant le refus de la vérité et de la justice se nourrit de l'espérance en l'avènement futur et certain du Jugement de Dieu. La miséricorde ne peut en effet faire l'impasse sur la justice, c'est-à-dire sur la réalisation effective de la vérité ; mieux, elle y puise toute sa réalité, mais en vertu d'un ajournement de l'heure et du contexte de son exercice : à savoir, lorsque seulement l'éclat de la vérité entière sera établie par le retour du Fils de l'homme, en sorte que l'exercice de la justice sera sans erreur et à la mesure de l'infinité de Dieu. Et, certes, la violence humaine se nourrit autant de l'exigence de la justice, mais en la réduisant aux conditions finies de ce monde, piégé par les limites internes à son univers et l'enténébrement de la conscience. L'Accusateur n'a point d'autre affaire que d'exacerber parmi les hommes les réclamations immédiates de la justice, afin de déchaîner entre eux la violence de son exercice coercitif, et ainsi de les entraîner dans le cercle vicieux d'une réparation du dommage selon la stricte équité. Au contraire la miséricorde est longanime, justement en ce qu'elle laisse à chacun le temps de parvenir à la vérité. Ainsi la justice civile elle-même est fondée sur la miséricorde, en cherchant toujours autant que possible à réduire la responsabilité consciente des actes, afin d'en alléger la règle d'équité. Avec l'avènement du Fils de l'homme, ce principe est porté à son paroxysme : c'est seulement avec sa seconde Venue, dans l'éclat glorieux de la vérité, que s'accomplira le Jugement.

C'est ici que réside un autre jeu de mot dans le texte araméen, dont toute la profondeur théologique ne peut être perçue sans l'élévation de la réflexion obtenue par la comparaison avec la parabole sur *La veuve importune et le juge malhonnête*. Le Fils de l'homme dit ne pas être venu pour perdre les âmes, mais pour les sauver (σωσαι, dans les manuscrits grecs qui en ont conservé le passage). L'idée de perdre les âmes se rattache évidemment à leur condamnation devant la Justice divine. Mais que peut bien signifier ici « sauver » ? Au moins négativement, à ne pas exercer à leur encontre cette justice. C'est bien là le premier sens théologique du récitatif : l'avènement du Fils de l'homme contient un ajournement du Jugement, qui constitue un délai de plus pour la conversion. Du point de vue éthique, la Nouvelle Alliance implique donc un pacifisme radical, par lequel le disciple imite le Fils de l'homme dans l'exercice de la Justice divine. Mais que cela signifie-t-il positivement ? L'ajournement du Jugement suffit-il à lui seul à obtenir la conversion ? L'ajournement du Jugement s'achèverait-il à la fin en sa suppression, et finalement en la justification de tous au-delà de toute justice ? Cette ultime interprétation est irrecevable, et ruine en son fondement la miséricorde elle-même. Sans doute, le salut

ne saurait consister seulement en une action purement négative de suspension du jugement ; un principe positif de justification doit réaliser la réconciliation de chacun avec la vérité, sans laquelle ne saurait exister nulle justice. Le récitatif laisserait-il donc son auditeur sur sa faim, dans l'attente d'une explication ultérieure de l'accomplissement positif du salut ?

A s'en tenir au texte grec, on est contraint d'aboutir à cette conclusion et de demeurer dans l'ahurissement des « fils du tonnerre », pour ce que le terme grec σωσαι est absolument univoque et n'ouvre aucun autre horizon. A l'inverse, le terme araméen est polysémique : **ܠܚܝܬܐ**, avant de signifier *sauver*, signifie simplement *vivifier*. Dès lors, tout devient lumineux : la suspension du Jugement est au service d'une action positive de salut, à laquelle l'exercice de la condamnation couperait court. Le Fils de l'homme ajourne en effet le Jugement des hommes, afin précisément de rendre possible leur vivification et par là leur réconciliation avec la Justice divine. Mais comment le Fils de l'homme « vivifie »-t-il les « âmes (**ܢܦܫܘܬܐ**) » ? Il ne faut pas être un grand docte pour répondre que c'est évidemment par l'effusion de son Esprit.

Ainsi, au-delà de la diversité des thèmes éthiques, la parabole sur *La veuve importune et le juge malhonnête* et le récitatif des *Samaritains bénéficiaires de la miséricorde malgré leur mauvais accueil* contiennent une identique leçon théologique : c'est l'effusion de l'Esprit du Fils de l'homme qui réalise, de part et d'autre, la persévérance de la prière et le pacifisme religieux. La « longanimité » de Dieu est donc toujours « largesse » de son Esprit. C'est l'Esprit qui unit le disciple avec le Fils de l'homme afin de le rendre participant au mystère de l'exercice de Sa Justice ; Il lui manifeste l'infaillibilité de son Jugement lors de sa seconde Venue, et ainsi le libère de son exercice immédiat ; Il lui révèle encore que, malgré les apparences contraires au jugement humain, le cours du monde lui-même est la réalisation effective de Sa Justice en vue du salut de toutes les âmes (sans exception). La Nouvelle Alliance fonde la non-violence absolue sur la promesse de la plénitude de la Vérité en laquelle seule s'accomplit toute justice, plénitude dont les saints bénéficient déjà des « arrhes » par l'effusion de l'Esprit en eux au nom de la miséricorde de Dieu apparue dans le Fils de l'homme.

*Il y a une chose en tout cas, mes bien-aimés, que vous ne devez pas oublier : un seul jour pour le Seigneur est comme mille ans, et mille ans comme un jour. Le Seigneur n'est pas en retard quant à sa promesse, – comme certains estiment qu'il s'agit de retard, – mais Il est longanime envers vous (**ܝܗܘܐ ܥܘܢܝܢ ܥܡܝܗ ܝܗܘܐ ܥܘܢܝܢ ܥܡܝܗ**) [c'est-à-dire qu'Il est large de son Esprit]; pour ce qu'Il ne veut qu'aucun homme périsse, mais que tous les hommes parviennent à la conversion. (2 Pi 3, 8-9)*

LE PROPHÈTE ELIE, FIGURE ANTICIPÉE DE LA NOUVELLE ALLIANCE

L'analyse linguistique du texte araméen de la parabole sur *La veuve importune et le juge malhonnête* et du récit des *Samaritains bénéficiaires de la miséricorde*

malgré leur mauvais accueil démontre donc une profonde parenté thématique entre les deux récitatifs : dans les deux cas, une référence implicite à l'effusion de l'Esprit constitue la clef d'interprétation de l'énigme posée par la miséricorde divine. Cette parenté à elle seule justifie suffisamment le fait que le compositeur araméen du collier ait placé ces deux récitatifs en vis-à-vis lors de son organisation symétrique. Mais il est loisible encore d'y découvrir une autre clef d'interprétation, en relation au fonds vétéro-testamentaire de la Nouvelle Alliance, qui donne à cette symétrie architectonique davantage de relief et ainsi invite le disciple à un plus grand approfondissement mimétique et théologique des récitatifs. Cette clef c'est la figure d'Elie, qui joue ici le rôle d'anticipation de la Nouvelle Alliance, tant pour ce qui regarde la persévérance que le pacifisme religieux.

Dans le récit des *Samaritains bénéficiaires de la miséricorde malgré leur mauvais accueil*, Elie est de fait explicitement mentionné dans le texte de la *Peshitta*, bien qu'il soit absent de nombreux manuscrits grecs. Jacques et Jean se réfèrent ici à l'illustre geste du prophète tishbite sur le mont Carmel : Elie constitue la figure parfaite du véritable zèle religieux que la Toute-puissance divine vient authentifier par l'éclat du miracle, au point de justifier dans le cadre de la justice humaine l'élimination des ennemis de Dieu. Les « fils du tonnerre » qui admirent en Jésus le même éclat de thaumaturge, et qui ne doutent pas que les Samaritains n'en doivent être également éblouis, exigent de la Justice divine que s'abatte sur eux l'arrêt de leur condamnation. Toutefois, se référer ainsi à la personne d'Elie, c'est témoigner ne pas avoir médité sur l'ensemble du cycle du célèbre prophète, et ne pas avoir perçu que s'y dessine un parcours initiatique vers la plénitude de la vérité sur le mystère de Dieu, qui conduira finalement Elie à être élevé dans les Cieux. Or le compositeur du récitatif se plaît justement à comparer Notre-Seigneur à Elie au terme de son parcours initiatique, c'est-à-dire au seuil de « son ascension » (ܡܫܥܘܬܐ) ; c'est dire combien l'épisode de la miséricorde faite aux Samaritains est à comprendre à la lumière de l'ultime expérience qu'Elie a faite de Dieu, et dont Notre-Seigneur constitue précisément la plénitude de la Révélation. Cette expérience n'est plus celle du mont Carmel, mais de « la montagne de Dieu », l'Horeb, par un curieux retour à l'expérience fondatrice d'Israël, là même où Moïse entendit Dieu proclamer : « *le Seigneur, le Seigneur, Dieu miséricordieux et bienveillant, lent à la colère, plein de fidélité et de loyauté...* » (Ex 34,6). Or, quelle est cette expérience ? Que Dieu ne se rencontre pas dans la violence, même cosmique, mais seulement dans « le bruissement d'un souffle ténu » (1 R 19, 12). Sur le fondement de quoi, Elie doit songer à sa succession et laisser « le Seigneur, le Dieu des puissances » (14) conduire le cours de l'histoire, selon les voies qui sont les siennes, avant de lui être réuni. Le récitatif des *Samaritains bénéficiaires de la miséricorde malgré leur mauvais accueil* apparaît donc comme une reprise condensée de tout le cycle d'Elie : à la place de la foudre des Cieux qui s'est abattue sur le mont Carmel, c'est l'effusion de l'Esprit (déjà symbolisé par les jarres d'eau versées trois fois sur l'autel du Carmel) qui est promise aux infidèles, en vue d'accomplir définitivement la révélation sinaïtique du Dieu de miséricorde. A la manière d'Elisée disciple du prophète, les « fils du

tonnerre » sont invités à réclamer plutôt une double part de son Esprit, afin de participer à la non-violence du Fils de l'homme en qui s'accomplit toute justice.

Mais la parabole sur *La veuve importune et le juge malhonnête* ne contient pas moins une référence à la personnalité d'Elie, bien que celle-ci ne soit pas explicite : ne serait-ce que par le thème même de la veuve qui exige que lui soit faite justice. De fait, après que le prophète fût accueilli par une veuve à Sarepta durant la famine, voilà que vient à mourir son fils unique et que celle-ci réclame justice pour son hospitalité (et miséricorde pour son péché). Or le récit de la réanimation du fils de la veuve de Sarepta tourne tout autour du thème de l'effusion de l'Esprit : l'enfant tomba tellement malade, en effet, « *qu'il ne lui resta plus de souffle en lui* » (17, 17), et, le prophète s'étant allongé par trois fois sur l'enfant, « *le Seigneur entendit la voix d'Elie et le souffle de l'enfant revint en lui et il fut vivant* » (22). Ainsi la parabole n'est pas sans former un écho discret à cet épisode, pour autant que l'allongement du prophète mime « l'allongement de l'Esprit » du Dieu riche en miséricorde, qui couvre le souvenir du péché et n'a d'autre fin que de « vivifier » les hommes en vue de leur salut.

Ainsi la symétrie architectonique établie entre les deux perles n° 4 et 17 démontre, de la part du compositeur du Collier de la miséricorde, une profonde réflexion sur le sens spirituel de chacune d'elles, à la lumière des potentialités sémantiques de l'araméen comme du fonds vétéro-testamentaire de la Nouvelle Alliance. Le mystère de la miséricorde divine ne s'illumine en effet que par celui de l'effusion de l'Esprit, dont le prophète Elie constitue la figure anticipée : seule la participation à l'Esprit du Très-Haut rend possible l'authentique longanimité instituée par l'avènement du Fils de l'homme et l'espérance de sa seconde Venue, en établissant le disciple dans la non-violence absolue où se réalise le souverain Jugement de Dieu sur le monde et la manifestation de la pleine Vérité.

F.G.